



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23125968

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22 SEP. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0453 157 373**

Nom

(en entier) : **Service d'aide à domicile de Comines-Warneton**

(en abrégé) : **SADCO**

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **rue Beauchamp, 3 Bte10- 7780 Comines-Warneton**

Objet de l'acte : Modifications statutaires (changement adresse du siège social, nomination et démission d'administrateur et modification de mandats, nomination d'une direction avec délégation de la gestion journalière, délégation de la signature bancaire, suppression de la fonction de commissaire aux comptes)

Suite à l'assemblée générale du 06 décembre 2022, les modifications statutaires suivantes ont été adoptées:
Titre I - Art.2: Le siège social est établi en Belgique, dans l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division Tournai, rue des Rubaniers, 3 à 7780 Comines-Warneton.

Titre XII - Art.44: Les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant ainsi qu'un rapport d'activités seront soumis annuellement à l'assemblée générale pour approbation. Les comptes annuels seront déposés conformément à la loi.

Titre XIII Dispositions transitoires - Art.48: L'assemblée générale acte la démission de monsieur Michel Delbecque. Madame Anne Tancrez, vice-présidente, le remplacera dans la fonction de trésorier. Monsieur Pierre Veys ne renouvelant pas sa candidature, son mandat de commissaire aux comptes prend fin et désormais personne n'est plus nommé à cette fonction, par ailleurs facultative pour notre asbl.

L'assemblée générale délègue la gestion des comptes bancaires avec signature conjointe à monsieur Damien Sieuw, président et à madame Anne Tancrez, vice-présidente et trésorière.

L'assemblée générale nomme madame Daphné Vandenberghe au poste de directrice et lui délègue la gestion journalière.

-Art.49: abrogé.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).